

12

RAPPORT

OBJET : EPCC METZ EN SCENE – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION

Par délibérations des 3 juillet, 30 octobre et 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la résiliation des contrats de délégation de service public de l’Arsenal, des Trinitaires et des salles de répétitions de Metz-Nord et créé avec le Conseil Régional de Lorraine, l’Etablissement Public de Coopération Culturelle - Metz en Scène.

Ainsi depuis le premier janvier, cet établissement prend ses marques et assure la gestion des différents équipements culturels avec une programmation qualitative et dense.

Le mois de février a été particulièrement musical par la tenue des Victoires de la Musique Classique et du festival Présence de Radio France à l’Arsenal pour son XXème anniversaire ; mais aussi dans un autre registre par la prestation d’Elysian Fields, ces New-Yorkais connus pour la texture sombre et langoureuse de leur musique, ou encore de Minipli, trio minimaliste Luxembourgeois attendu au Printemps de Bourges au mois d’avril.

Les productions de danse contemporaines comme la nouvelle pièce d’Angelin Preljocaj affichent complet et les mois à venir seront tout aussi attractifs pour tous les publics.

Afin de permettre à cet établissement de fonctionner et de faire face aux échéances qui s’imposent dans le cadre de la gestion de lieux culturels de cette envergure, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d’un montant de 3 470 000 € ainsi qu’une subvention d’équipement de 80 000 €.

La motion suivante est soumise à l’approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : EPCC METZ EN SCENE – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 3 juillet, 30 octobre et 18 décembre 2008,

Vu le vote du budget 2009,

DÉCIDE l’attribution d’une subvention de fonctionnement de 3 470 000 € (dont 1 100 000 € déjà versés) à l’Etablissement Public de Coopération Culturelle - Metz en Scène ;

DÉCIDE l’attribution d’une subvention d’équipement de 80 000 € à l’Etablissement Public de Coopération Culturelle - Metz en Scène sur présentation de justificatifs.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au versement de ces subventions.

Les crédits sont disponibles au budget de l’exercice en cours.

Pour le Maire,
L’Adjoint délégué :

Antoine FONTE